

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes
A



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames, Messieurs les secrétaires académiques
FSU

Poitiers, le 16 juin 2015

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre correspondance relative à l'inscription et aux vœux des M2 lauréats des concours second degré.

**Rectorat de l'académie
de Poitiers
direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

Cabinet

MAC n°2015_1104

Téléphone

05-16-52-63-65

Courriel

cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

**Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex**

Je suis conscient de la situation que vous exposez pour les enseignants stagiaires inscrits actuellement en M2 en deux ans à l'ESPE de Poitiers, et des difficultés que pourrait engendrer une affectation hors académie quant à la continuité pédagogique et plus généralement la réussite de leur parcours. Cependant, je vous précise que le mouvement des enseignants du second degré est géré au niveau national et relève par conséquent de la compétence de la DGRH au Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

Après échanges avec Monsieur Mario COTTRON, directeur de l'ESPE de Poitiers, je lui ai proposé d'alerter la DGRH sur les quelques situations qui pourraient se présenter.

Concernant le second point que vous évoquez, à savoir l'affectation de stage en EPLE à proximité de l'ESPE de formation, je vous informe qu'une réflexion commune entre l'ESPE et les services du rectorat a permis de restructurer la formation des enseignants stagiaires. En conséquence, afin de limiter les déplacements de ces personnels, la formation transversale sera mutualisée pour l'ensemble des disciplines et dispensée dans le chef-lieu de leur département d'affectation. Concernant la formation disciplinaire, mis à part les disciplines à faible effectif, où le lieu de formation ne peut être qu'unique, elle sera dispensée au plus près de l'affectation des groupes constitués.

Cette restructuration de la formation doit permettre une affectation des enseignants stagiaires sur un plus grand nombre de territoires de l'académie, en diminuant les incidences sur le mouvement des enseignants titulaires, tout en garantissant aux enseignants stagiaires des conditions de travail satisfaisantes, au regard notamment des temps de trajet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Moret

Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Copie :

Monsieur le président de l'Université

Monsieur le directeur de l'ESPE

Monsieur Olivier Himy, correspondant académique ESPE